



ARRÊTÉ DE POLICE PERMANENT  
AIRE DE COVOITURAGE  
RD15 ROUTE DEPARTEMENTALE DE BESSIERES

**Le Maire de la Commune de PECHBONNIEU,**

**VU** le Code de la route,

**VU** le Code de la voirie routière,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VUE** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,

**VU** le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

**VUE** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures d'ordre et de police, à l'effet d'assurer la protection du domaine public, la sûreté et la commodité de passage,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** La circulation sera règlementée au niveau de l'aire de covoiturage située à la RD15 route départementale de Bessières à PECHBONNIEU (31140) dans les conditions définies ci-après.

**ARTICLE 2** Les véhicules sortant de l'aire de covoiturage devront marquer un temps d'arrêt et céder la priorité. La matérialisation de ce régime sera réalisée au moyen d'un marquage sur la chaussée et par la pose d'une signalisation « STOP », conformément au plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3** Deux places pour personnes à mobilité réduite seront prévues conformément au plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 4** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 5** Madame le Maire de PECHBONNIEU, Monsieur le Chef de la Police intercommunale de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de CASTELGINEST sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



Fait à PECHBONNIEU le 06/02/2026  
Le Maire, Sabine GEIL-GOMEZ

ARRÊTÉ PM/2026/005 DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE :

06/02/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE  
COMMUNE DE PECHBONNIEU

AIRE DE COVOITURAGE

PLAN D'EXECUTION

Indices	Modifications	Dates
A	Première édition	22.09.2025
B	Deuxième édition	03.10.2025
C	Troisième édition	06.10.2025

Visa d'Approbation:				
Maîtrise d'Ouvrage	Maîtrise d'Oeuvre	Bureau d'Etude	S.P.S.	Divers

**N nérocan TP** ZA Borde Blanche Nord BP 60018 - 20 Chemin de la Camave  
31290 Villefranche de Lauragais  
Tel: 05.61.81.66.88. Fax: 05.61.27.24.88. E.mail: contact@nerocan.fr

COORDONNEES : LOCAL	LEVE :	INDICES :
NIVELLEMENT : INDEPENDANT	FN	B
Fichier dessin :	DESSINE :	MODIFICATIONS :
Numéro de Dossier :	FN	
	VERIFIE :	DATE :
	SN	03.10.2025

ECHELLE:1/200

LEGENDE VOIURE :	LEGENDE ASSAINISSEMENT
ENROBE FILTRANT	PLUVIAL EXISTANT
STATIONNEMENT VEGETALISE	DRAIN Ø300
LOCAL VELO	PVC Ø200
ESPACE VERT	GRILLE 40x40
BORDURE CR1	REGARD Ø1000
CHASSE ROUE CHENE	TRANCHÉE DRAINANTE EN 20/40
REPRISE BORDURE P1	
BORDURE T2	
BORDURE T2 BASSE Ø VUE	
CLOTURE RIGIDE 1.20m	
MASSIF CANDELABRES	

